



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Deuxième Commission

Points 18 et 134 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/66/L.11

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 12, 14 et 30 du projet de résolution A/C.2/66/L.11, l'Assemblée générale devrait :

a) Décider de convoquer en 2012 une réunion de haut niveau sur l'incidence des crises financières mondiales sur le financement du développement social, qui sera l'occasion de se concerter sur les défis mondiaux actuels et, à cet égard, prier le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires en vue d'organiser la réunion;

b) Prendre note de la poursuite des discussions sur les mécanismes innovants de financement du développement et décider de tenir une réunion sur ces mécanismes à sa soixante-sixième session, afin d'examiner les conclusions et recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les mécanismes innovants de financement du développement (A/66/334), en particulier les grandes questions telles que l'« additionnalité », la fragmentation des apports financiers, le suivi, les mécanismes d'information, la gouvernance et la définition des modes de financement novateurs, ainsi que le problème de la comptabilisation



en tant qu'aide publique au développement d'une partie des ressources obtenues dans le cadre de financements novateurs, et demander au Secrétaire général de rendre compte de cette réunion à sa soixante-septième session;

c) Inviter son président à entreprendre, au cours de sa soixante-sixième session, de consulter les États Membres dans la perspective de la tenue, en 2013, d'une conférence d'examen sur le financement du développement.

II. Rapport entre le projet de résolution et le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

2. Les activités énumérées ci-dessus ont trait au programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et au programme 24 (Services de gestion et d'appui) du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1). Elles relèvent des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

III. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. Si le projet de résolution A/C.2/66/L.11 est adopté, la réunion de haut niveau de 2012 sur l'incidence de la crise financière mondiale se déroulera en deux séances avec services d'interprétation dans les six langues. La réunion consacrée aux mécanismes innovants de financement nécessitera elle aussi deux séances avec les mêmes services d'interprétation et s'accompagnera de la publication dans les six langues d'un rapport du Secrétaire général de 8 500 mots au maximum. En ce qui concerne les consultations tenues par le Président de l'Assemblée générale, il faudra prévoir des services d'interprétation dans les six langues à cinq occasions.

IV. Dépenses additionnelles pour l'exercice biennal 2012-2013

4. Le montant total des dépenses afférentes aux activités envisagées dans le projet de résolution s'élèverait à 177 800 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, dont un montant de 149 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et un montant de 28 800 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Les dépenses additionnelles sont exposées en détail dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1
**Dépenses additionnelles entraînées par l'adoption du projet de résolution
 A/C.2/66/L.11 pour l'exercice biennal 2012-2013**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Réunion de haut niveau de 2012</i>	<i>Réunions sur les mécanismes innovants de financement</i>	<i>Consultations tenues par le Président de l'Assemblée générale</i>	Montant total des dépenses additionnelles pour l'exercice biennal 2012-2013
Services des séances	21 800	21 800	54 500	98 100
Documentation	–	50 900	–	50 900
Total partiel, chap. 2	21 800	72 700	54 500	149 000
Autres services de séance – Services centraux d'appui	10 600	5 200	13 000	28 800
Total partiel, chap. 29D	10 600	5 200	13 000	28 800
Total	32 400	77 900	67 500	177 800

V. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013

5. Aucun crédit n'a été prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 pour les activités prescrites aux paragraphes 12, 14 et 30 du projet de résolution A/C.2/66/L.11. Le Secrétariat s'est efforcé de déterminer les domaines à partir desquels des ressources pourraient être réaffectées pour couvrir les dépenses additionnelles afférentes aux services de conférence et autres services de séance pour l'exercice biennal 2012-2013, qui sont indiquées au tableau 1 ci-dessus. Un montant total de 99 900 dollars pourrait être affecté aux services à fournir à la réunion de haut niveau de 2012 et aux consultations tenues par le Président de l'Assemblée générale au moyen des crédits déjà prévus pour servir l'Assemblée générale, à condition que celle-ci ou ses groupes de travail ne se réunissent pas au même moment.

6. Le montant net des dépenses liées aux services de conférence pour lesquels des crédits additionnels devraient être ouverts au titre de l'exercice biennal 2012-2013 s'élèverait à 77 900 dollars, comme indiqué au tableau 2 ci-après.

Tableau 2
**Dépenses additionnelles découlant de l'adoption du projet de résolution
 A/C.2/66/L.11 (hors financement au moyen des crédits existants
 pour l'exercice biennal 2012-2013)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Réunion de haut niveau de 2012</i>	<i>Réunions sur les mécanismes innovants de financement</i>	<i>Consultations tenues par le Président de l'Assemblée générale</i>	<i>Montant pouvant être financé au moyen des crédits ouverts</i>	Montant net des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013
Services de séances	21 800	21 800	54 500	(76 300)	21 800
Documentation	–	50 900	–	–	50 900
Total partiel, chap. 2	21 800	72 700	54 500	(76 300)	72 700
Autres services de séance					
– Services centraux d'appui	10 600	5 200	13 000	(23 600)	5 200
Total partiel, chap. 29D	10 600	5 200	13 000	(23 600)	5 200
Total	32 400	77 900	67 500	(99 900)	77 900

VI. Fonds de réserve

7. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

8. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer si des activités prévues aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 pourraient être supprimées, reportées, réduites ou réaménagées de manière à financer les dépenses additionnelles qui ne peuvent pas être couvertes par les crédits existants.

VII. Résumé

9. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.2/66/L.11, il faudra prévoir des ressources additionnelles d'un montant total de 77 900 dollars, soit 72 700 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 5 200 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.